

## Les défaillances de l'Aide Sociale à l'Enfance en France

Deux morts par an, un viol toutes les heures, 73 000 victimes de violences par an. Voici le terrible bilan de l'enfance maltraitée en France. Un tel constat exige que l'État soit rappelé à sa responsabilité de protection des mineurs.

Les enfants sont des personnes de moins de 18 ans, des êtres humains en développement qui bénéficient de l'ensemble des droits humains définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. En France, les droits des enfants ne sont pas partout respectés car il existe des défaillances majeures dans le système de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La Constitution Internationale des Droits de l'Enfant datant de 1989 est le premier texte international qui reconnaît explicitement les moins de 18 ans comme des êtres à part entière, porteurs de droits sociaux, économiques, civils, culturels et politiques, des droits fondamentaux et obligatoires. Il s'agit du traité relatif aux droits humains le plus largement ratifié de l'Histoire, seuls les États-Unis et la Somalie ne l'ont pas adopté. Cette convention est juridiquement contraignante pour les États signataires, c'est-à-dire qu'ils doivent justifier de l'état de l'enfance dans le pays par des rapports réguliers. Ainsi, cette convention promulgue des droits inaliénables aux enfants.

Cette Constitution proclame aux enfants le droit d'avoir un refuge, d'être secourus et d'avoir des conditions de vie décentes. Cependant, dans certains foyers, les enfants sont en danger. Comme par exemple, le foyer de Dijon où les chambres et les salles de bains sont insalubres. Comment pouvons-nous accepter cela ?

L'article 24 de la Constitution Internationale des Droits de l'Enfant affirme que les enfants ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible, mais cela semble compromis dans ces foyers. Certains enfants sont traités pour des troubles du comportement, les troubles psychiatriques sont très répandus chez les enfants placés car leur développement est perturbé par les carences affectives et les violences subies dans leur enfance.

Francine a 13 ans, elle vit dans le foyer de Dijon, elle doit suivre un traitement lourd de neuroleptiques et d'anxiolytiques. Seulement, l'infirmière chargée de préparer les piluliers hebdomadaires n'assure plus ce travail, et c'est donc aux éducateurs non qualifiés de se charger de la prise de médicaments des enfants. Cependant, cette tâche se complique encore lorsque les médicaments indiqués sur les ordonnances ne correspondent pas à ceux présents dans l'armoire à pharmacie du foyer...

La Constitution Internationale des Droits de l'Enfant défend leur droit d'être protégés contre toute forme de violence sexuelle et d'exploitation, dans l'article 34. Ainsi, le fléau qui persiste est la prostitution, devenue banale dans le quotidien de nombreuses jeunes filles qui vont et viennent à leur guise entre leur foyer et les chambres d'hôtel. Dans une autre

mesure, une affaire ayant fait parler d'elle dans un foyer de la Somme, où un garçon de 12 ans aujourd'hui, a violé, attouché, abusé 22 autres enfants vivant dans le même foyer en six ans. L'administration était au courant et de nombreux rapports détaillés ont été faits, mais personne n'a réagi. Là où les enfants devraient être le plus en sécurité, ils sont confrontés à des dangers encore plus grands.

Mais, là encore, le tableau reste incomplet ! À des conditions de vie désastreuses, à la mauvaise prise en charge médicale et à la prostitution, s'ajoutent la violence, la drogue et l'humiliation.

L'article 19 de la Constitution Internationale des Droits de l'Enfant les protège contre toutes formes de violences physiques ou mentales et garantit de les protéger de la maltraitance et de toute forme d'abus. Dans le foyer de Jarzy, en Savoie, la directrice et le président de l'association en charge du foyer sont condamnés à deux ans de prison dont un avec sursis pour respectivement violence sur enfants vulnérables, abus de biens sociaux, maltraitance et détournement de fonds. Le foyer était autorisé à accueillir sept enfants, il en accueillait une vingtaine... Plus d'enfants est synonyme de plus d'argent, car pour chaque enfant accueilli, un tarif est ajouté : 200 € par jour et par enfant en moyenne. La directrice a avoué avoir régulièrement giflé, frappé et drogué au tercian, un antipsychotique puissant pour traiter les délires paranoïaques, les enfants pour avoir, je cite, « la paix ». De son côté, le président a attaché un enfant avec une corde à la rambarde de la cour, l'a assis par terre comme un chien et lui a ordonné d'aboyer.

Ces jeunes devront rester dans ce système jusqu'à leur majorité. Seulement, dès que l'âge fatidique arrive, ils sont alors lâchés sans plus aucune aide, ni suivi. C'est le cas d'Adeline, placée en foyer dès son plus jeune âge, mais à 18 ans, toutes ses aides se sont arrêtées du jour au lendemain et elle s'est retrouvée à la rue. Ils ne peuvent toucher le RSA qu'à partir de 25 ans, ils sont alors forcés d'avoir recours aux Restos du Cœur. Ces jeunes sont livrés à eux-mêmes et abandonnés par ce qui était censé leur apporter sécurité et réconfort.

L'État ne fait rien pour protéger ces enfants qui n'ont pas choisi ni mérité de vivre dans des conditions si néfastes. La liste est longue des violences subies tous les jours par des mineurs tout simplement privés d'une vie d'enfant et dont l'avenir est alors sérieusement compromis.

Aujourd'hui, les conditions d'embauche des éducateurs censés s'occuper et accompagner ces jeunes sont dérisoires : ils sont embauchés pour la plupart sans diplôme ni expérience, et pire, sans extrait de casier judiciaire. Que risquent ces foyers à embaucher des adultes sans veiller à connaître leurs antécédents ? Ils risquent d'être confrontés à des comportements déviants de l'équipe éducative. Mais, il y a si peu d'éducateurs qualifiés que les foyers sont forcés de prendre n'importe qui.

Dans ces conditions, les foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance ne peuvent plus promettre aux jeunes qu'ils accueillent sécurité, soins et éducation. Aujourd'hui, manque d'encadrement,

délabrement des locaux, déscolarisation, inertie des éducateurs sont devenus le lot commun de la plupart des foyers en France. Ils devraient cependant assurer d'être un lieu propice au bon développement de ces enfants placés généralement pour les sortir de situations familiales problématiques.

Aujourd'hui, 40 % des SDF entre 18 et 25 ans sont d'anciens enfants placés, 70 % sortent sans diplôme de l'Aide Sociale à l'Enfance. « Il est plus compliqué de visiter un foyer qu'une prison ». Ces mots sont prononcés par Perrine Goulet, députée de la Nièvre qui a fait des défaillances de l'Aide Sociale à l'Enfance son combat. Ce que je réclame aujourd'hui devant vous, c'est un contrôle des établissements plus fréquent, plus sérieux. L'organisation en charge de ces contrôles existe déjà : c'est l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Elle devrait rendre des rapports implacables, non pas aux départements mais à l'État ; cela permettrait une coordination des administrations. Nous demandons une coordination nationale pour l'Aide Sociale à l'Enfance et non plus départementale, car depuis 1953, elle est déléguée aux départements.

Issue de ce système, Perrine Goulet est un modèle de réussite, et montre qu'il est possible de s'en sortir même avec un passé aussi compliqué. Elle mène des missions parlementaires pour tenter d'améliorer la vie de ces jeunes oubliés de la République et dont personne ne semble se soucier. Célia Ruch, directrice du foyer d'Auberlin montre qu'à sa propre échelle, tout le monde peut agir, ayant mis en place la médiation animale afin de soigner ces enfants cabossés. Elle montre le chemin vers une nouvelle manière d'accompagner, de soigner et d'éduquer les enfants plus sagement, avec bienveillance, protection et calme.

L'espoir est permis. C'est pour cela qu'il est urgent de se battre. Il est toujours possible d'agir et de trouver des solutions. Mais pour régler ce problème, il est essentiel que tout le monde ouvre les yeux sur ces défaillances majeures de l'Aide Sociale à l'Enfance et que nous mobilisions toutes les ressources possibles pour sauver ces jeunes aux droits bafoués, violés, car chaque enfant, sans distinction, a des droits.